

Initiatives ministérielles

l'avouer, mais Bio-Mega, ce qui me fait vraiment plaisir, et qui s'appelle maintenant Boehringer Ingelheim.

Alors le projet de loi C-91 sera étudié par le Comité et je suis certain que tous les députés de cette Chambre auront des suggestions constructives. Agissons avec promptitude, et envoyons ce projet de loi à l'étude en comité. Et, monsieur le Président, je dois dire à tout le monde ici: Cessons de faire peur. Les gens qui investissent veulent avoir un retour. Il n'y a personne qui est en affaires pour faire de l'investissement sans retour. Mais, avec les lois, avec le Conseil, je suis certain que les consommateurs seront bien protégés, et j'espère que le Conseil sera très sévère.

Mes collègues de l'opposition sont contre, mais ils sont contre tout, ce n'est pas avec eux autres que l'on va construire, ce n'est pas grâce à eux qu'on a eu les investissements chez nous, c'est grâce au projet de loi C-22, et j'espère qu'on en aura d'autres avec le projet de loi C-91.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que vous trouverez le consentement unanime pour que la Chambre puisse continuer à siéger entre 13 heures et 14 heures cet après-midi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre poursuive ses travaux durant l'heure du lunch, soit de 13 heures à 14 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je n'ai pas entendu de non. Alors, c'est accepté, adopté.

[Traduction]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député et je veux simplement poser trois questions précises.

J'aimerais soulever un point concernant les prix ainsi que la recherche et le développement. D'abord, si on regarde le cas de la Colombie-Britannique, on nous a promis 15 millions de dollars sur cinq ans, mais il a déjà été établi que les nouvelles dispositions coûteront 40 millions de dollars par année à notre régime provincial d'assurance-médicaments. Si on prend l'exemple d'un médicament en particulier pour lequel une licence a été octroyée après décembre 1991, celle-ci sera retirée et cela coûtera 146 millions de dollars sur les quinze prochaines années.

Personne au Canada ne croit les chiffres fournis par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. C'est simplement parce que tous les autres organismes indépendants, comme Green Shield, ont dit que la haus-

se moyenne du prix des médicaments existants était de 6,4 p. 100.

Une étude effectuée en Colombie-Britannique a révélé que le coût des médicaments pour le régime d'assurance-médicaments s'était accru de 72 p. 100, soit 17 p. 100 à cause d'une augmentation de la consommation—47 p. 100 à cause d'une réduction des honoraires des pharmaciens—et c'est vrai que le coût des honoraires des pharmaciens a diminué—et 133 p. 100 à cause d'une hausse du coût moyen des ingrédients, c'est-à-dire ce que le médicament coûte à la pharmacie.

On parle de toute cette merveilleuse R-D qui atteint maintenant 10 p. 100 des ventes. Si l'on compare cela avec le reste du monde, les États-Unis ont une part minimum obligatoire de 16 p. 100, l'Allemagne de l'Ouest affiche un taux de 16 p. 100, le Royaume-Uni, 20,9 p. 100, la Suède, 21,8 p. 100, et encore ces chiffres datent d'il y a deux ans. Nous sommes encore bien loin du pourcentage de recherche et de développement qui se fait dans les autres pays.

En outre, plus de 50 p. 100 de notre recherche se limite à des essais cliniques. Ce n'est pas de la recherche fondamentale.

• (1250)

En troisième lieu, je veux parler du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Les entreprises pharmaceutiques américaines ont lancé un message très clair lorsque le président de leur association, Gerald Mossinghoff, a déclaré à Washington que les membres de l'Association américaine de l'industrie du médicament veulent que le gouvernement canadien cesse de réglementer les prix.

Le gouvernement veut accroître la protection conférée par les brevets. Il cessera ensuite de réglementer les prix, mais quel est le résultat au bout du compte? Selon James MacPherson, le doyen de l'Osgoode Hall Law School, il ne fait aucun doute que ce projet de loi, s'il était contesté, serait jugé anticonstitutionnel en ce qui concerne la réglementation des prix.

Voici ce que les conservateurs se disent: «Nous nous camouflerons derrière la réglementation des prix tout en sachant pertinemment que l'association pharmaceutique américaine la contestera avec succès, devant nos tribunaux.»

Voici les trois questions que j'ai à poser. Comment le gouvernement peut-il justifier ce projet de loi tout en sachant que ses dispositions sur la réglementation des prix sont probablement anticonstitutionnelles? Comment justifier des activités de recherche et développement qui correspondent à des essais cliniques dans 50 p.